

FORMATIONS
INTER CABINETS
JANVIER-JUILLET
2010

Formations validées par la CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI.

Formations homologuées par le Conseil National des Barreaux :



CALENDRIER DES FORMATIONS INDIVIDUELLES

	Le transfert d'expertise* sur		Lieu	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Page
	Niveau	Travailleur non salarié									
Stratégie de rémunération	Niv. 2	X	X	Paris	14						p. 3
				Lyon	27						
Optimiser le départ en retraite du chef d'entreprise	Niv. 2	X	X	Paris	19						p. 4
				Lyon		03				08	
Statut du dirigeant et de son conjoint	Niv. 2	X	X	Lyon	26						p. 5
Stratégie retraite du chef d'entreprise	Niv. 2	X	X	Lyon		02					p. 6
Retraite collective et passif social des salariés	Niv. 2		X	Lyon			09				p. 7
La portabilité des droits	Niv. 1		X	Lyon			10				p. 8
La retraite et la prévoyance obligatoire des salariés	Niv. 1		X	Lyon			24				p. 9
La retraite et la prévoyance obligatoire des TNS	Niv. 1	X		Lyon			25				p. 10
Les principes d'affiliations et de cotisations des TNS	Niv. 1	X		Lyon				18			p. 11
Création d'entreprise : aides et protection sociale	Niv. 1	X		Lyon				19			p. 12
Les fondamentaux de la protection sociale du dirigeant	Niv. 1	X	X	Lyon					08		p. 13
Actualité de la protection sociale	Niv. 2	X	X	Lyon					09		p. 14

*Formations opérationnelles avec exercices et cas pratiques

Le transfert de savoir** sur :				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Page
Produire la mission "Optimisation de la rémunération du dirigeant de société"	Niv. 2		Lyon						10		p. 16
Réaliser efficacement un bilan retraite (2 jours)	Niv. 2		Lyon						22-23	06-07	p. 17

**Formations opérationnelles avec utilisation des outils Factorielles

Inscription et informations

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

p. 19

CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

p. 20

Niveau 1 : Destinées aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance approfondie en matière de protection sociale.

Niveau 2 : Destinées aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions.

L'ensemble de ces sessions est proposé à LYON ou sur PARIS. Pour les sessions avec utilisation des outils Factorielles, les participants devront disposer du matériel informatique nécessaire.

Prix public de la journée de formation par participant - Paris : 497 € TTC / Lyon : 413 € TTC

Prix réservé aux détenteurs des outils Factorielles - Paris : 400 € TTC / Lyon : 317 € TTC

Formations validées par la CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI et homologuées par le Conseil National des Barreaux

FORMATIONS
OPÉRATIONNELLES
AVEC CAS PRATIQUES



STRATEGIE DE REMUNERATION

UNE JOURNEE POUR

- **Maîtriser les différentes composantes de l'optimisation**
 - Revenu disponible
 - Prestations immédiates
 - Prestations différées
- **Comprendre et utiliser les leviers d'optimisation**
- **Disposer d'une méthode d'arbitrage selon le régime et le niveau de rémunération**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

PARIS : Tour Montparnasse

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

1 jour :

Paris : 14 Janvier

Lyon : 27 Janvier

PROGRAMME

1. Présentation de la démarche d'optimisation

- La problématique
- Les principes de raisonnement

2. la recherche du plus fort revenu net

- Le revenu brut d'exploitation
- Les charges sociales obligatoires
- Les charges facultatives
- L'impact de la fiscalité (impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu)

3. Les nouvelles règles issues de la LFSS 2009

- Le champ d'application de l'article 22
- Les conséquences de l'assujettissement des dividendes à charges sociales pour les dirigeants de SEL

4. La prise en compte de la rémunération potentielle et différée la mieux adaptée

Prélèvements sociaux (rappels) et prestations correspondantes

- La prévoyance obligatoire et facultative
- La retraite de base et complémentaire
- L'épargne salariale

5. Méthode opérationnelle d'optimisation de rémunération

- La méthode de raisonnement
- Etude de cas

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Arbitrer entre salaire et dividendes tout en évaluant les conséquences d'un choix de rémunération sur les prestations
- Définir la stratégie la mieux adaptée pour vos clients selon son profil et ses objectifs



OPTIMISER LE DEPART EN RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE

UNE JOURNEE POUR

- Optimiser la retraite dans le cadre du cumul emploi-retraite,
- Tirer parti au mieux des rachats de droits,
- Bâtir la stratégie retraite si le client veut vivre de ses rentes avant l'âge de 60 ans,
- Utiliser les options facultatives des caisses obligatoires des professionnels libéraux,
- Protéger le conjoint (ou le second partenaire en cas de divorce)

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

PARIS : Tour Montparnasse

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

1 jour :

Paris : 19 Janvier

Lyon : 3 Mars ou 8 Juillet

PROGRAMME

1. Cumuler emploi et retraite

- Les différents cas de figure qui se présentent
- Comment optimiser concrètement la situation des clients

2. Racheter des droits dans les meilleures conditions

- Les différentes possibilités de rachat
- Dans quelles conditions les mettre en œuvre

3. Optimiser la situation du rentier

- La problématique du rentier au regard des droits à retraite,
- Les effets pervers de la CMU et comment les contourner

4. Tirer parti des options des caisses de professions libérales

- Identifier les différentes options possibles,
- Les mettre en œuvre dans les cas où cela s'avère intéressant.

5. Protéger le conjoint

- Rappel des principes de couverture de la réversion,
- Les conséquences du divorce,
- Les difficultés des régimes des artisans et des commerçants
- Comment s'en prémunir.

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Permettre à vos clients de tirer partie des finesses et des subtilités de la réglementation
- Optimiser les droits à pension acquis auprès des régimes obligatoires

[Retour au sommaire](#)



STATUT DU DIRIGEANT ET DE SON CONJOINT

UNE JOURNEE POUR

- Comparer les régimes de salariés et de non salariés au niveau du revenu disponible et des prestations
- Maîtriser les incidences du mariage, du divorce et du décès sur les droits à la retraite
- Analyser le statut social le mieux adapté au conjoint du chef d'entreprise
- Disposer des méthodes de raisonnement

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions

**1 jour :
26 Janvier**

PROGRAMME

LE STATUT DU DIRIGEANT

1. Pourquoi existe-t-il plusieurs régimes de protection sociale pour le chef d'entreprise ?

Quelles sont les logiques de chacune de ces institutions (Régime des salariés, RSI) ?

2. Analyse comparée des prestations offertes par les régimes salarié et non-salarié

- Assurance maladie
- Prévoyance (indemnités journalières, invalidité et décès)
- Assurance retraite

3. Méthode d'analyse des différents statuts possibles

LE STATUT DU CONJOINT

1. Marié, pacsé ou concubin ; les principales différences en matière de retraite

Mise en évidence des différentes situations dans lesquelles il est préférable – au regard de la réglementation retraite – d'être marié ou non

2. Les droits potentiels du conjoint : la pension de réversion

- L'incidence du divorce et du décès : conséquences sur l'ouverture des droits et leur montant
- Les différentes formes de la pension de réversion
- Les conditions d'ouverture des droits
- Le montant des pensions

3. Le conjoint de l'exploitant

- Les différentes solutions possibles (salarié, associé ou collaborateur)
- Analyse comparée des différentes options :
Sur quelle base cotiser ?
Les effets pervers du régime du conjoint collaborateur sur les droits du chef d'entreprise

4. Les solutions propres à améliorer les droits à retraite du conjoint

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Analyser le statut social le mieux adapté au chef d'entreprise et à son conjoint
- Conseiller et accompagner vos clients de manière opérationnelle



STRATEGIE RETRAITE DU CHEF D'ENTREPRISE

UNE JOURNEE POUR

- Calculer les droits à retraite de base et complémentaire du dirigeant
- Maîtriser les dispositifs d'amélioration des droits à retraite obligatoire (cumul emploi-retraite, rachat...)
- Connaître et utiliser les mécanismes de retraite supplémentaire

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

1 jour :
2 Février

PROGRAMME

1. Comprendre et anticiper la baisse du montant des retraites

- Environnement et chiffres clés
- Calcul des droits à retraites
Régimes de base des salariés, artisans, commerçants et libéraux
Régimes complémentaires des salariés, artisans, commerçants et libéraux
- Droit à l'information

2. Améliorer la retraite obligatoire

- A quel âge est-il plus intéressant de prendre sa retraite ?
- Faut-il racheter des trimestres ?
- Comment optimiser le cumul emploi retraite ?
- L'intérêt de la retraite progressive

3. Mettre en place une stratégie facultative adaptée

A) Bâtir une stratégie cohérente

- Quelles conséquences au niveau des contrats Madelin et des contrats collectifs (Pere, contrats articles 39 et 83)
- Comment intégrer les nouveaux outils (PERP, PERCO) ?

B) Bâtir une stratégie cohérente

La check-list des points à vérifier pour les contrats de retraite

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Répondre aux interrogations de vos clients sur leurs droits futurs à retraite
- Leur fournir des pistes de réflexions
- Bâtir une stratégie retraite supplémentaire



RETRAITE COLLECTIVE ET PASSIF SOCIAL DES SALARIES

UNE JOURNEE POUR

- **Maîtriser le cadre juridique et fiscal des contrats collectifs retraite et des indemnités de fin de carrière**
- **Analyser les différents types de contrats collectifs**
- **Mettre en évidence les critères permettant d'opérer un choix**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

1 jour :

9 Mars

PROGRAMME

1. Les vides de prestations laissés par les régimes obligatoires (rappels)

Quel est le niveau de retraite procuré aujourd'hui (et demain) par les régimes obligatoires ?

- Retraite de la sécurité sociale, retraite des caisses complémentaires ARRCO et AGIRC
- Taux de remplacement des retraites

2. Les différents types de contrats d'entreprise

- Les régimes à cotisations définies (article 83, Père et PERCO)
- Les régimes à prestations définies (article 39)
- Pour chaque régime, examen systématique :
 - Caractéristiques
 - Avantages et inconvénients
 - Règles fiscales et sociales applicables
 - Conditions de mise en place
 - Quant faut-il préconiser tel ou tel type de régimes ?

3. Critères de choix des contrats retraite proposés aux entreprises

- Les différents types de contrats présents sur le marché
- Check liste des points à vérifier pour les contrats retraite

4. Les indemnités de fin de carrière

- L'origine de l'obligation pour l'entreprise
- Evaluation du besoin à garantir
- Gestion externe des IFC
- Mise en place du régime

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Identifier avec précision les vides de garanties,
- Elaborer le cahier des charges à remettre à l'assureur,
- Alerter votre client sur les points-clé à contrôler

[Retour au sommaire](#)



LA PORTABILITE DES DROITS

Le maintien des couvertures de prévoyance et de santé des bénéficiaires de prestations chômage et/ou d'invalidité

UNE JOURNEE POUR

- Faire un point général sur la notion de portabilité
- Vous permettre rapidement de mettre en place les procédures auprès de vos clients

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 1 : Formation destinée aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance approfondie en matière de protection sociale

1 jour :
10 Mars

PROGRAMME

1. La notion de portabilité

2. La portabilité et les engagements des employeurs

3. La nature des garanties concernées

4. Les différentes sources de la portabilité

- Maintien des garanties prévoyance au profit des salariés dont le contrat de travail est suspendu (circulaire 2008-14 du 22 janvier 2008 de l'ACOSS)
- Maintien des garanties santé aux anciens salariés chômeurs, malades, invalides ou retraités (Art 4 de la Loi Evin)
- Maintien du service de la prestation arrêt de travail en cours de service des salariés en arrêt de travail lors de la résiliation du contrat de prévoyance collective (Art 7 de la Loi Evin)

- Maintien du service de la prestation garantie décès des salariés en arrêt de travail lors de la résiliation du contrat de prévoyance collective (Art 7 de la Loi Evin)
- Maintien des garanties prévoyance et santé aux ex-salariés bénéficiaires d'allocations de chômage (art 14 de l'ANI)

5. L'articulation des différentes « formes » de portabilité

6. Portabilité et contrat de retraite supplémentaire

- Contrats à cotisations définies
- Contrats à prestations définies

7. Les obligations de l'organisme assureur

8. L'information des salariés et le formalisme

- Obligations de l'employeur
- Obligations de l'organisme assureur

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Maîtriser le dispositif de la portabilité des droits et accompagner les clients dans la mise en place sécurisée de ce dispositif dans leur entreprise.

[Retour au sommaire](#)



LA RETRAITE ET LA PREVOYANCE OBLIGATOIRE DES SALARIES

UNE JOURNEE POUR

- **Maîtriser les caractéristiques de la prévoyance et de la retraite obligatoire des salariés**
- **Estimer les vides de garantie à couvrir**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 1 : *Formation destinée aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance approfondie en matière de protection sociale*

1 jour :

24 Mars

PROGRAMME

1. La santé et la prévoyance

- L'assurance maladie
Les prestations en nature
(gros risque et petit risque)
Les risques de garantie
- Les indemnités journalières
Le montant des prestations
La durée de versement
- Les accidents du travail
Les indemnités journalières
Les rentes
- L'assurance invalidité
L'invalidité partielle
L'invalidité totale
Les garanties en cas de dépendance
- L'assurance décès
Le capital décès
La rente au conjoint
La rente orphelin

2. La retraite

- Quel est le niveau de retraite procuré aujourd'hui (et demain) par les régimes obligatoires
- La retraite de base
Le calcul de la retraite,
La pension de réversion
- Les retraites complémentaire Arrco et Agirc
Le calcul de la retraite,
La pension de réversion

3. Réaliser le cahier des charges pour remettre à l'assureur

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Maîtriser parfaitement la protection sociale obligatoire de vos clients salariés
- Identifier avec précision les vides de garantie selon le niveau de rémunération
- Faire l'audit avec votre client des risques à couvrir par son assureur

[Retour au sommaire](#)



LA RETRAITE ET LA PREVOYANCE OBLIGATOIRE DES TNS

UNE JOURNEE POUR

- **Maîtriser les caractéristiques de la prévoyance et de la retraite obligatoire des TNS (artisans, commerçants, professions libérales)**
- **Estimer les vides de garantie à couvrir**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 1 : *Formation destinée aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance approfondie en matière de protection sociale*

1 jour :

25 Mars

PROGRAMME

1. La santé et la prévoyance

- L'assurance maladie
Les prestations en nature (gros risque et petit risque)
Les risques de garantie
- Les indemnités journalières
Le montant des prestations
La durée de versement
- L'assurance invalidité
L'invalidité partielle et au métier
L'invalidité totale
Les garanties en cas de dépendance
- L'assurance décès
Le capital décès
La rente au conjoint
La rente orphelin

2. La retraite

- Quel est le niveau de retraite procuré aujourd'hui (et demain) par les régimes obligatoires
- La retraite de base
Le calcul de la retraite
La pension de réversion
- Les retraites complémentaire (RSI, sections libérales, CNBF)
Le calcul de la retraite,
La pension de réversion

3. Réaliser le cahier des charges pour remettre à l'assureur

- Pour chaque section professionnelle, examen systématique des vides de prestation selon le niveau de rémunération
- Réalisation du cahier des charges

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Maîtriser parfaitement la protection sociale obligatoire de vos clients TNS
- Identifier avec précision les vides de garantie selon le niveau de rémunération
- Faire l'audit avec votre client des risques à couvrir par son assureur

[Retour au sommaire](#)



LES PRINCIPES D'AFFILIATIONS ET DE COTISATIONS DES TNS

UNE JOURNEE POUR

- **Maîtriser les principes et le processus de l'affiliation**
- **Comprendre comment sont calculées et recouvrées les cotisations sociales**
- **Evaluer l'impact des cotisations versées sur les prestations acquises**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

1 jour :

18 Mai

Public :

Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

PROGRAMME

1. Les principes et processus d'affiliation aux caisses TNS

- Centre de Formalités des Entreprises
- Immatriculation
- Radiation
- Quelles sont les caisses TNS compétentes en fonction de l'activité exercée ?
- L'affiliation du dirigeant d'entreprise

2. Le principe des cotisations obligatoires du Régime de Base

- L'assiette soumise à cotisations
- Le calcul et les régularisations de cotisations
 - Maladie et prévoyance
 - Retraite base et complémentaire
 - Invalidité décès
- Les exonérations de cotisations
- Le traitement fiscal et comptable

3. Les cotisations spécifiques

- CSSS
- Conjoint
- Cumul emploi retraite
- Assurance volontaire
- Rachat de cotisation
- Auto entrepreneur

4. Impact des cotisations sur les prestations

- Maladie et prévoyance
- Retraite base et complémentaire
- Invalidité décès

5. Les cotisations supplémentaires

- Perp, Perco...
- Madelin...

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Déterminer auprès de quel régime doivent cotiser vos clients
- Evaluer le montant des cotisations dues
- Maîtriser les subtilités des régularisations
- Faire le lien entre cotisations et prestations

[Retour au sommaire](#)



CREATION D'ENTREPRISE : AIDES ET PROTECTION SOCIALE

Maîtriser les dispositifs existants pour conseiller les entrepreneurs

UNE JOURNEE POUR

- Découvrir les principales aides et exonérations
- Vous permettre rapidement de :
 - Déterminer la pertinence des dispositifs selon le profil de vos clients,
 - Maîtriser les arguments à utiliser pour les aider au choix de la couverture sociale

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

1 jour :

19 Mai

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 1 : *Formation destinée aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance approfondie en matière de protection sociale*

PROGRAMME

1. Le contexte de la création

- Les chiffres clés
- Les structures juridiques

2. L'ACCRE

- Nature et durée des exonérations
- Les régimes sociaux, maîtrise et choix des couvertures

3. Les aides du pôle emploi

- Apport de capitaux
- Maintien des allocations

4. Exonérations diverses

- ZFU, ZRU
- Jeune entreprise innovante

5. Le dispositif NACRE

6. L'Auto entrepreneur

- Public
- Points clés
- Les conséquences sur la couverture sociale de base

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Informer vos clients sur les aides et exonérations possibles selon leur projet
- Adapter leur protection sociale complémentaire en fonctions des prestations de base qui en découlent

[Retour au sommaire](#)



LES FONDAMENTAUX DE LA PROTECTION SOCIALE DU DIRIGEANT

UNE JOURNEE POUR

- ↪ **Découvrir les structures et les modes de fonctionnement des organismes acteurs de la protection sociale**
- ↪ **Comprendre, estimer les cotisations et les prestations des régimes de prévoyance et de retraite (salariés, artisans, commerçants et libéraux)**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée :

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 1 : *Destinées aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance approfondie en matière de protection sociale*

**1 jour :
8 Juin**

PROGRAMME

1. Panorama des différents régimes de protection sociale obligatoires

- Les salariés :
Prévoyance et maladie (CPAM)
Retraite de base et complémentaire (CRAM, ARRCO, AGIRC)
Recouvrement (URSSAF)
- Les TNS :
Les artisans et commerçants (RSI, URSSAF)
Les libéraux (RSI, CNAVPL, sections professionnelles, URSSAF)

2. Le calcul des cotisations obligatoires des salariés et des TNS

- Assurance maladie
- Indemnités journalières
- Accidents du travail et maladies professionnelles (salariés)
- Retraite
- Invalidité, décès
- Allocations familiales (CSG, CRDS)

3. Estimation des prestations obligatoires des salariés et des TNS

- Assurance maladie
- Indemnités journalières
- Accidents du travail et maladies professionnelles (salariés)
- Retraite
- Invalidité, décès

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Mieux situer vos clients dans le contexte de leur protection sociale
- Calculer leurs cotisations et leurs prestations sociales préalable à un conseil opérationnel



ACTUALITE DE LA PROTECTION SOCIALE

UNE JOURNEE POUR

- **Faire le point sur les derniers changements intervenus**
- **Analyser les modifications à apporter aux stratégies proposées aux clients**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée :

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : *Formation destinée aux personnes possédant de solides connaissances en matière de protection sociale et dont le domaine d'intervention nécessite un approfondissement sur ces questions*

1 jour :

9 Juin

PROGRAMME

1. Réforme du cumul emploi retraite

- Les modifications apportées par les dispositions "Fillon 2" et le cumul emploi retraite libéralisé
- Les nouveaux dispositifs en termes de cumul emploi-retraite
- Les impacts en termes de stratégie pour le chef d'entreprise

2. Evolution des retraites

- La réversion selon la LFSS 2009 et les conséquences en terme de condition d'âge,
- La convention AGFF au 31/10/2009 ou du sort des retraites d'ici-là,
- La surcote nouvelle version,
- Le forfait social,
- La retraite progressive,
- Le dispositif de rachat de trimestres face à la retraite anticipée,
- Le dispositif carrière longue,
- Le rachat automatique TNS,
- Le calendrier 2010 GIP Info-Retraite et préparation de la campagne,
- Le régime transitoire des contrats Madelin (31/10/2009),
- Les projets de la seconde étape de la réforme Fillon.

3. Statut social et régimes TNS

- Impact de la mise en place effective de l'ISU,
- L'auto-entrepreneur

4. Assujettissement des dividendes

Le champ d'application et les conséquences de l'assujettissement des dividendes à charges sociales (LFSS 2009)

Impact du livre blanc du RSI

5. Epargne salariale

- Les précisions suite aux changements apportés par la loi de décembre 2008
- Les conséquences sur les stratégies des clients

6. Retraite et prévoyance collective

- Les principaux points de la circulaire sociale du 30 janvier 2009 et ses conséquences
- La mise en place de l'ANI
- Conséquences de l'arrêt Micils / Azoulay
- Les évolutions des retraites chapeau (article 39)

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Maîtriser les derniers apports de l'actualité
- Conseiller vos clients en conséquence

FORMATIONS
OPÉRATIONNELLES
AVEC UTILISATION
DES OUTILS



OPTIMISATION DE LA REMUNERATION DU DIRIGEANT DE SOCIETE

UNE JOURNEE POUR

- **Faire un point général sur les principales questions "métier"**
- **Disposer d'une méthode d'analyse**
- **Définir le contenu de la mission « Rémunération Optimum »**
- **Disposer d'outils pour produire la mission**
- **Réaliser concrètement une mission au moyen d'un logiciel informatique**

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

1 jour :

10 Juin

Public :

Niveau 2 : *Destinées aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance générale en matière de protection sociale et dont le rôle est de réaliser des études avec les outils Factorielles*

PROGRAMME

1. Les aspects métier

- Analyse détaillée du retour sur investissement des cotisations versées
- Assurance maladie, prestations familiales
 - Indemnités journalières, accidents du travail et maladies professionnelles
 - Assurance invalidité, assurance décès
 - Assurance retraite

2. La méthode d'analyse pour conduire une optimisation de rémunération

- Définir les contraintes de prestations
- Fixer les priorités parmi les objectifs du client

3. Le contenu de la mission

- Le document édité par le logiciel
- Les différentes parties qui le composent et les commentaires à apporter

4. Réalisation d'une optimisation de rémunération

Etudes de cas réalisées avec le logiciel

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Maîtriser les paramètres et les outils nécessaires pour produire un diagnostic chiffré et argumenté
- Analyser concrètement la situation actuelle de votre client
- Proposer des solutions pour optimiser en simulant les différentes hypothèses envisagées

[Retour au sommaire](#)



REALISER EFFICACEMENT UN BILAN RETRAITE

DEUX JOURNEES POUR

- Faire un point général sur les principales questions "métier"
- Disposer d'une méthode d'analyse
- Définir le contenu de la mission « diagnostic retraite du chef d'entreprise »
- Disposer d'outils pour produire la mission
- Réaliser concrètement une mission au moyen d'un logiciel informatique

Lieu :

LYON : Bureau Factorielles

Durée:

7 heures (09h-17h)

Public :

Niveau 2 : Destinées aux personnes dont le domaine d'intervention nécessite une connaissance générale en matière de protection sociale et dont le rôle est de réaliser des études avec les outils Factorielles

2 jours :
22 et 23 Juin
Ou 06 et 07 Juillet

PROGRAMME

JOUR 1

- 1. Calculer une pension de retraite**
 - Les régimes obligatoires
 - Les régimes facultatifs
- 2. Cumuler un emploi et la retraite**
 - Les différents cas de figure qui se présentent
 - Comment optimiser concrètement la situation des clients ?
- 3. Racheter des droits dans les meilleures conditions**
 - Les différentes possibilités de rachat
 - Dans quelles conditions les mettre en œuvre
- 4. Protéger le conjoint**
 - Rappel des principes de couverture de la réversion
 - Les conséquences du divorce
 - Les difficultés des régimes des artisans, des commerçants et comment s'en prémunir

JOUR 2

- 5. Regrouper les documents indispensables**
 - Les justificatifs personnels
 - Les justificatifs professionnels
- 6. Reconstituer la carrière professionnelle**
 - Dresser le relevé du parcours professionnel
 - Collecter les relevés de trimestres et de points (RIS)
 - Confronter les différentes périodes (validées, cotisées, assimilées...)
 - Rapporter les périodes d'anomalies et particulières
- 7. Etablir le diagnostic retraite**
 - Saisir les données
 - Contrôler les informations
 - Préparer les différentes hypothèses
 - Commenter les résultats au client
 - Bâtir la stratégie d'« d'objectif retraite »

A L'ISSUE DE LA SESSION, VOUS SEREZ CAPABLES DE :

- Maîtriser les paramètres et les outils nécessaires pour produire un diagnostic chiffré et argumenté
- Analyser concrètement la situation actuelle de votre client
- Proposer des solutions pour optimiser en simulant les différentes hypothèses envisagées

[Retour au sommaire](#)

INSCRIPTION ET INFORMATIONS



FICHE INSCRIPTION INDIVIDUELLE

THEME : _____

DATE : _____

PARTICIPANT

CABINET : _____

Participant 1 : _____

Participant 2 : _____

Participant 3 : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Mail : _____

Réservé Factorielles CODE CLIENT :

FACTURATION (si différent)

CABINET : _____

Adresse : _____

CP : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

PAIEMENT

Ci-joint un chèque de € correspondant à une inscription pour participant(s) à la session libellé à l'ordre de Factorielles.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement sont définitives. Un seul chèque par inscription.

Date

Signature

Formations validées

Par la **CIP, CGPC, CNCIF, ANACOFI**, ainsi que le **Conseil National des Barreaux**

(Pour toutes autres chambres ou organismes, se rapprocher de France ARNAUD au 04 72 91 54 20).

Conditions générales de vente

Paiement Nos factures sont payables comptant sans escompte.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins 10 jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.

Remplacement L'annulation d'une inscription peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement de la formation, voire nous conduire à la supprimer. Nous vous offrons donc la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.

Annulation Toute annulation doit nous parvenir **par écrit**, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une **indemnité forfaitaire à titre de dédit de 100 € HT**. Annulation moins de 10 jours avant le stage : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue. Factorielles se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation.

[Retour au sommaire](#)

LES CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

LES CONDITIONS MATERIELLES

Lieu

- Pour les sessions se déroulant à LYON :
Au sein des locaux FACTORIELLES (10 minutes à pied de la gare Part-dieu) ou
Au sein d'une salle de réunion (à côté de la gare Part-dieu)
- Pour les sessions se déroulant à PARIS :
Au sein d'une salle de réunion située...

Ces éléments seront précisés dans la convocation adressée 10 jours avant le déroulé de la formation.

Horaires

La session débute à 9 heures et se termine à 17 heures.

Matériel

Pour les sessions consacrées à l'utilisation du logiciel, les participants devront avoir à disposition le matériel informatique nécessaire.

→ Le prix de journée comprend :

- Les honoraires de formation
- La conception de la documentation remise aux participants
- Les collations et rafraichissements
- Le déjeuner (sauf pour les formations se déroulant sur Paris)

LES CONDITIONS FINANCIERES

Prix public par participant par journée :

Paris : 497 € TTC / Lyon : 413 € TTC

Prix consenti utilisateur des outils Factorielles :

Paris : 400 € TTC / Lyon : 317 € TTC

Paielement :

Nos factures sont payables comptant sans escompte.

Factorielles est un organisme agréé au titre de la formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro d'agrément est le suivant : 82.69.040.42.69.

Aucune subrogation ne sera faite. Le prix de la participation est à régler directement à Factorielles qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.